

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 253-2015
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.949

Déposée le: 25.09.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Rudin (Lyss, pvl) (porte-parole)

Cosignataires: 1

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 348/2016 du 16 mars 2016
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: -
Proposition du Conseil-exécutif: **Rejet**



Acquisition des smartphones de la Police : ouvrir le marché à la concurrence

Le Conseil-exécutif est chargé de faire procéder à l'office compétent du Département fédéral de justice et police (DFJP) à une analyse du système de sécurité d'Android afin d'ouvrir la concurrence dans l'acquisition de smartphones.

Développement :

La Police cantonale bernoise se sert pour la recherche de données dans les banques de données pertinentes de la police d'une offre spéciale du DFJP. Le DFJP propose des systèmes d'information aux corps de police et gère des réseaux spécialisés nationaux et cantonaux. Un agent de police peut accéder à ces applications dans le portail sécurisé du DFJP en se servant d'un smartphone. Cela contribue à moderniser les méthodes de la police et à améliorer l'efficacité de son travail.

Sur la base d'une analyse de sécurité antérieure, le DFJP ne propose ces applications que pour le système d'exploitation iOS d'Apple. Cette consigne de l'administration fédérale doit être strictement observée par les corps de police cantonaux. Logiquement, les policiers et policières ne peuvent donc travailler qu'avec les appareils Apple. Cela empêche la concurrence dans

l'acquisition, et les cantons paient leurs appareils trop cher. Dans le canton de Berne comme partout en Suisse, l'argent des contribuables est gaspillé.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif a déjà pris position sur l'utilisation de smartphones au sein de l'administration et en particulier de la Police cantonale (POCA) dans sa réponse à l'interpellation 063-2015 (Achat d'iPhones par la police). Les informations qui y figurent conservent toute leur pertinence. Depuis 2014, les iPhones de la POCA remontant à plus de trois ans sont progressivement remplacés. Selon une évaluation menée en novembre 2014 (incluant une analyse de sécurité) dans le cadre de l'acquisition des nouveaux appareils, seuls les produits Apple et ceux de Samsung équipés du logiciel complémentaire Samsung Knox remplissaient les critères de sécurité de la police. Toutefois, les seconds se seraient révélés plus chers au vu des coûts annuels d'exploitation. Le choix des appareils est aussi fonction de la disponibilité des applications spécialisées et, pour la police, des exigences élevées en matière de sécurité. L'application «eAlarm» utilisée par la POCA est un produit de l'entreprise Swisscom et, partant, relève de la responsabilité de cette dernière.

La POCA suit en permanence l'évolution du marché. À l'heure actuelle, la POCA examine notamment, en collaboration avec d'autres corps de police cantonaux, la possibilité d'utiliser des appareils dotés d'un système Microsoft (dans le cadre du programme Harmonisation de l'informatique policière).

D'éventuelles prescriptions fédérales ne sont prises en compte que si des applications de la Confédération sont utilisées sur les appareils en question, ce qui n'est actuellement pas le cas à la POCA. Quoi qu'il en soit, l'environnement utilisé doit satisfaire des exigences de sécurité élevées, puisque ces smartphones sont utilisés pour diffuser l'alarme.

L'examen de l'offre se faisant en permanence, le Conseil-exécutif n'entend pas engager des démarches supplémentaires ou intervenir auprès du DFJP.

Destinataire

- Grand Conseil